

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Espoirs et déceptions d'une Europe politique (1948-1954).</b>	<b>2</b>
1.1	L'Europe, une idée ancienne renouvelée par les guerres mondiales . . . . .	2
1.2	Du Conseil de l'Europe à la CECA . . . . .	3
1.3	L'échec de l'Europe militaire et politique . . . . .	3
<b>2</b>	<b>Un projet européen plus économique que politique (1955-1989).</b>	<b>4</b>
2.1	Une construction européenne avant tout économique . . . . .	4
2.2	La résistance gaullienne au projet européen . . . . .	5
2.3	La timide relance de l'Europe politique . . . . .	5
<b>3</b>	<b>Les défis européens après 1989</b>	<b>7</b>
3.1	Vers une « fédération d'États-nations » - J. Delors. . . . .	7
3.2	Le projet d'une « Europe-puissance » . . . . .	7
3.3	La crise du projet européen. . . . .	8
3.4	Enjeux actuels et Brexit . . . . .	10

## I **Espoirs et déceptions d'une Europe politique (1948-1954).**

### I.1 **L'Europe, une idée ancienne renouvelée par les guerres mondiales**

Le principe d'une unification du continent européen est une idée ancienne, reposant sur la conscience d'appartenir à une civilisation commune née de la fusion entre la philosophie grecque, la romanisation et la religion chrétienne. Cependant, il s'agit de projets utopiques (Kant, Victor Hugo en 1849) sans réalisation concrète. Pour ses promoteurs, l'unité européenne signifie tout d'abord la paix en Europe et dans le monde. L'impact du premier conflit mondial et le sentiment de déclin du continent européen (cf. *Le monde d'hier* de S. Zweig). En 1929, Aristide Briand propose l'unification des États européens par un « lien fédéral ». Mais ce projet est abandonné dans le contexte de crise économique et de triomphe des nationalismes des années 1930. La Seconde Guerre mondiale provoque un tel traumatisme que l'envie de paix se fait encore plus forte en 1945. La résistance contre un ennemi commun favorise l'idée d'une unification politique à l'intérieur des mouvements de résistance européens. Pour eux, le rapprochement des États européens apparaît comme le seul moyen de garantir une paix durable, d'assurer la reconstruction d'un continent en ruines et d'enrayer le déclin de l'Europe dans un monde dominé par les États-Unis et l'URSS. Ces mouvements européens, comme « l'Union européenne des fédéralistes », sont favorables à la démocratie libérale et aux droits de l'homme. D'appartenance politique variables mais tous anciens résistants - démocrates-chrétiens (Adenauer, De Gasperi, Schuman) ou sociaux-démocrates (Spaak, Mollet) –, les « Pères de l'Europe » perçoivent, l'unité européenne comme le seul moyen de sauver la civilisation européenne.

Cependant, la question du modèle européen divise dès l'après-guerre les partisans et les opposants au fédéralisme. Ainsi, Winston Churchill, dans son discours à Zurich du 19 septembre 1946, prononce un vibrant plaidoyer en faveur de la mise en place d'un Conseil de l'Europe, mais ne souhaite pas la création d'une fédération. La question du fédéralisme est la principale opposition sur la constitution de l'Europe.

Les premiers pas de la construction européenne se font dans le cadre de la lutte contre le bloc soviétique : à partir de 1947, la doctrine de l'endiguement du Président Truman se concrétise par le plan Marshall. L'aide de 13 milliards de dollars est globale et les États bénéficiaires doivent s'entendre pour l'utiliser au mieux. En 1948, naît ainsi l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), initiant le processus de construction européenne. La reconstruction est l'objectif premier des partisans de l'Europe. Cependant, l'OECE se borne à coordonner l'aide économique, sans se soucier d'harmoniser les économies des différents pays européens. La menace soviétique pousse la France, Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg à conclure une alliance défensive par le pacte de Bruxelles en mars 1948. Le blocus de Berlin amène ensuite les pays d'Europe occidentale à s'appuyer sur les États-Unis pour assurer leur défense avec la signature du traité de l'Atlantique Nord en 1949.

## 1.2 Du Conseil de l'Europe à la CECA

La ferveur européenne atteint son apogée avec la tenue à La Haye, en mai 1948, d'un « congrès de l'Europe » qui rassemble 800 participants, venant de 19 pays et désireux de mobiliser l'opinion et le gouvernement en faveur de l'unité européenne tant politique qu'économique et culturelle. Le 5 mai 1949, le traité de Londres crée le « Conseil de l'Europe » avec le large soutien des États-Unis. Son but est de « réaliser une union plus étroite entre ses membres ». Le Conseil de l'Europe compte dix membres-fondateurs (France, Grande-Bretagne, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Norvège, Suède, Danemark). Le Conseil de l'Europe est l'embryon d'une Europe politique et est doté d'institutions communes (Conseil des ministres des Affaires étrangères) mais ne dispose pas réellement de pouvoir politique. Le Conseil s'étend rapidement à 21 membres, et existe encore aujourd'hui comprenant 41 membres. L'initiative d'une véritable intégration européenne revient aux Français Jean Monnet et Robert Schuman. Ils sont convaincus que la construction européenne ne se fera pas d'un coup, mais par « petit pas », par des « réalisations concrètes ». Ils représentent le courant fonctionnaliste de la construction européenne.

Le 9 mai 1950, dans une déclaration préparée par Jean Monnet, Robert Schuman propose de placer la production européenne de charbon et d'acier sous une « haute autorité commune » de nature supranationale, composée de personnalités indépendantes des États membres. Ce projet est présenté comme la première étape d'un processus censé aboutir à une véritable fédération européenne, afin d'assurer la paix en Europe sur la base de la réconciliation franco-allemande. Le plan Schuman est accepté par six pays : la RFA, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg (et refusé par le Royaume-Uni en raison de son caractère supranational). Le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est signé le 18 avril 1951. La CECA doit coordonner et harmoniser les productions de fer, de charbon et d'acier entre pays membres. Ces derniers acceptent une Haute Autorité, structure nationale, dont les décisions s'imposent à tous les États membres, et également une Cour de justice chargée de faire respecter les règles et résoudre les différends.

## 1.3 L'échec de l'Europe militaire et politique

Dans le contexte de la Guerre froide, la sécurité de l'Europe occidentale représente un souci prioritaire. Avec la multiplication des crises et le durcissement politique de l'URSS, les États-Unis souhaitent le réarmement de la RFA ce qui suscite la crainte de nombre de ses voisins, en particulier la France. Inspiré par le succès de la CECA, le Président du Conseil français, René Pleven, soucieux d'encadrer le réarmement allemand dans une structure européenne, présente le 24 octobre 1950 un projet inspiré par Jean Monnet. Il préconise la formation d'une armée européenne placée sous la responsabilité d'un ministre européen de la Défense et dotée d'un budget commun. Aussi, la CECA met en place une assemblée chargée d'élaborer un projet de Communauté politique européenne (CPE) qui proposera un projet fédéral d'union politique, économique et militaire en 1954. Si le projet est accepté facilement par le Benelux et l'Allemagne, le projet est rejeté en France par l'Assemblée nationale le 30 août 1954, la Défense étant considérée comme un attribut de la souveraineté nationale. L'échec de la CED conduit également à la fin de la CPE et à toute tentative d'intégration supranationale

dans le domaine militaire et politique.

Aussi, les États-Unis intègrent-ils la RFA à l'OTAN, en 1955, provoquant la création du Pacte de Varsovie. La défense de l'Europe se trouve encore plus soumise à Washington. Cet échec marque un coup d'arrêt dans la construction européenne et montre le poids des réflexes nationaux en particulier dans les domaines politique et militaire.

## **2 Un projet européen plus économique que politique (1955-1989).**

### **2.1 Une construction européenne avant tout économique**

Au début de l'année 1955, l'option de l'intégration par la voie politico-militaire semble abandonnée après l'échec de la CED. Après deux conférences en juin 1955 à Messine et en mai 1956 à Venise, les six ministres des Affaires étrangères proposent une relance de la construction européenne, sur un terrain moins sensible, celui de l'économie.

Le 25 mars 1957, les traités de Rome créent deux nouvelles communautés. D'une part, la Communauté économique européenne (CEE) vise à réaliser progressivement un marché commun, où circuleraient librement les biens, les services, les capitaux et les hommes. D'autre part, la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) doit permettre le développement du nucléaire civil. Pour éviter de rencontrer le même échec que pour la CED, les institutions de la CEE sont copiées sur celles de la CECA avec, toutefois, des adaptations pour établir un compromis entre les visions fédéraliste et unioniste.

La Haute autorité disparaît au profit de la Commission. Expression de l'intérêt général européen et dont les membres sont nommés par les gouvernements de la communauté, elle est la seule habilitée à prendre des initiatives et donc à faire des propositions de règlements et de directives au Conseil. Elle veille aussi à l'application du traité, des décisions du conseil et représente la communauté à l'extérieur. Le Conseil des ministres incarne les intérêts des États. C'est lui qui prend les principales décisions sous forme de règlements qui s'imposent aux États membres ou de directives qui leur fixent des objectifs à atteindre. Le vote au conseil doit se faire au début à l'unanimité puis, en proportion croissante, à la majorité qualifiée. Les traités établissent aussi une Assemblée parlementaire qui devient le Parlement européen en 1962.

Ses membres sont nommés par les parlements nationaux, ses pouvoirs sont essentiellement consultatifs. Enfin, il existe une Cour européenne de justice. Les institutions assurent donc un équilibre entre supranationalité et intergouvernementalité permettant le ralliement progressif des sociaux démocrates, des gaullistes et même des conservateurs britanniques.

## 2.2 La résistance gaullienne au projet européen

À la fin des années 1950, le projet européen est fortement développé puisqu'une dizaine d'organisations existe en Europe, comme l'AELE (Association européenne de libre-échange) fondée en 1960 par le Royaume-Uni afin de proposer une solution purement économique sans structure politique. Ceci prouve, par contre, les hésitations quant à l'organisation de cette Europe unifiée. Arrivé au pouvoir en 1958, le général de Gaulle, malgré son hostilité aux premières organisations européennes, accepte les engagements des traités de Rome. L'Europe devient un élément de sa politique d'indépendance et de grandeur. Il voit la CEE comme un moyen de moderniser l'économie française et souhaite bâtir une « Europe européenne », plus indépendante des Etats-Unis en matière de défense et de diplomatie.

En 1963 et en 1967, il rejette ainsi l'adhésion du Royaume-Uni, jugé trop proche de Washington (« cheval de Troie ») et déjà engagé dans une association avec le Commonwealth. De Gaulle entend faire de l'Europe un groupement politique préservant la souveraineté des nations. Ainsi, en 1961, le gaulliste Christian Fouchet propose un plan qui définit les contours d'une union politique européenne fonctionnant sur un mode strictement intergouvernemental. Face aux résistances de certains pays hostiles à l'abandon de toute perspective fédérale, ce plan est enterré en 1962. De Gaulle se replie alors sur l'entente franco-allemande. Il signe avec le chancelier Adenauer, le 22 janvier 1963, à l'Élysée, un traité d'amitié et de coopération entre les deux pays.

En 1965, le président de la Commission, Walter Hallstein, propose d'en renforcer les pouvoirs et réclame le vote à la majorité qualifiée au Conseil, ce qui pourrait contraindre les États à accepter des décisions qu'ils ne soutiennent pas. Pour protester, la France suspend sa participation aux organisations de Bruxelles durant 6 mois (« politique de la chaise vide »). Cette crise s'achève avec « l'arrangement » du Luxembourg du 30 janvier 1966 qui stipule que, pour les questions importantes, le vote à l'unanimité restera de mise. Malgré les hésitations d'orientation politique, les premières réalisations concrètes voient le jour comme la mise en place de la PAC (Politique agricole commune), la fusion des 3 Commissions (CECA, Euratom, CEE) dans une seule en 1965 avec le traité de Bruxelles ou l'union douanière en 1968.

## 2.3 La timide relance de l'Europe politique

En 1969, Georges Pompidou, successeur de De Gaulle, lève le veto français à la Conférence de La Haye. En 1972, à Bruxelles, le Royaume-Uni adhère donc à la Communauté européenne, ainsi que le Danemark, l'Irlande et la Norvège. Cependant, les Norvégiens refusent leur entrée dans la CEE par référendum. L'Europe des Six se transforme donc en Europe des Neuf. Mais cet élargissement pose également le problème des pouvoirs de la Communauté : l'adoption du vote à la majorité qualifiée permet de corriger l'effet de nombre et de donner plus de poids aux votes des grands pays. Face à la fin du système de Bretton Woods, la CEE instaure, en mars 1979, le SME (système monétaire européen) fondé sur une monnaie de compte commune l'ECU (European Currency Unit) et sur un mécanisme de change assurant la stabilité des monnaies entre elles. C'est également une première étape vers une union monétaire européenne.

Des entreprises européennes se mettent en place comme Airbus, en 1970. Ce premier élargissement et l'approfondissement sur le plan économique appellent un développement de la coopération politique. Une Coopération politique européenne (CPE) en matière de politique extérieure est initiée en 1970. Mais elle se réduit à une simple concertation intergouvernementale, se traduisant par des déclarations lorsque l'unanimité peut être réunie sur un problème de relations internationales.

Après 1974, le couple franco-allemand, incarné d'abord par Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt puis, à partir de 1981, par François Mitterrand et Helmut Kohl, propose à plusieurs reprises de relancer une dynamique européenne affaiblie par la mauvaise conjoncture économique. Un Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, dont les réunions sont prévues 2 fois par an, est créé en 1974. Chargé de définir les priorités de la construction européenne et de faire entendre « la voix de l'Europe », il s'affirme comme l'instance majeure de la Communauté.

En 1976, en contrepartie de cette concession faite à l'Europe des États et pour améliorer l'expression démocratique des peuples, l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen est décidée. Des partis politiques européens se constituent comme l'Union des partis socialistes en 1974 ou le Parti populaire européen en 1976. Mais, les pouvoirs du parlement restent limités (contrôle du budget, pas de compétence législative), la participation aux premières élections en 1979 est très variable selon les pays (de 91,5% en Belgique à 32,4% au Royaume-Uni, moyenne à 62%) et les partis européens sont plus des rassemblements sans politique commune en dehors du Parlement. La disparition des dictatures militaires permet à la Grèce, en 1981, à l'Espagne et au Portugal en 1986 d'intégrer à leur tour la CEE.

Ces élargissements vers le sud soulèvent à nouveau la question de l'évolution des institutions. De plus, la crise économique pousse les États membres à favoriser leurs intérêts propres, comme la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher qui limite sa contribution financière (« I want my money back »). L'Europe politique piétine. Si le Parlement vote en 1984 un projet de Constitution européenne, prévoyant la création d'une Union politique à finalité fédérale, les parlements nationaux des États membres le rejettent. Les institutions restent un compromis complexe entre intergouvernementalité (Conseil européen, Conseil des ministres) et supranationalité (Commission, Parlement, Cour de Justice). Cette situation encourage l'euro-scepticisme des populations vis-à-vis des « eurocrates ».

Pourtant, en février 1986, à l'initiative du président de la Commission, le Français Jacques Delors, une nouvelle relance de la construction européenne prend la forme de l'Acte unique européen. Ce dernier prévoit la mise en place d'un marché unique pour 1993 et retient le principe d'une union économique et monétaire. Pour améliorer le processus décisionnel, il envisage l'extension du vote majoritaire et un accroissement des compétences de la Commission et du Parlement. La contribution de l'Acte unique à la construction politique est donc importante. Après la réussite de la CECA, les dirigeants européens fondent la CEE aux objectifs plus ambitieux. Mais, il faut attendre la fin de la période gaullienne pour que la CEE quitte le domaine purement économique et évolue vers une union politique.

### 3 Les défis européens après 1989

#### 3.1 Vers une « fédération d'États-nations » - J. Delors.

Au cours de l'année 1989, les démocraties populaires d'Europe centrale et orientale disparaissent les unes après les autres. La CEE apparaît alors comme un espace de prospérité qui attire les nouveaux États. L'élargissement potentiel de la CEE pose la question de la gouvernance de ce nouvel ensemble.

Le 7 février 1992, le Traité de Maastricht a pour objectif de poursuivre le processus d'approfondissement européen et d'améliorer le fonctionnement des institutions européennes. Il s'organise autour de trois piliers : le développement des politiques intégrées (marché unique, union économique et monétaire, politique des transports, enseignement supérieur...), la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le renforcement de la collaboration policière et judiciaire. Ce traité renforce le caractère fédéral de la construction européenne en accordant plus de pouvoir au Parlement et à la Commission, en développant le vote à la majorité qualifiée au Conseil européen, en prévoyant l'instauration d'une monnaie commune produite par la Banque centrale européenne (BCE) indépendante des États et en imposant des critères de convergence économique préalables à l'adoption de cette monnaie unique. Une citoyenneté européenne est aussi mise en place afin de garantir les droits des Européens comme ceux de circuler, de séjourner ou travailler voire de voter et de se présenter aux élections municipales et européennes dans un autre État membre. Le projet européen rencontre toutefois des oppositions de plus en plus fortes dans les opinions publiques.

En 1992, le Traité de Maastricht est adopté de justesse en France (51,04% de oui) et au Danemark (2 votes en juin 1992 et mai 1993 et grâce à l'obtention de dérogations), après de vifs débats au cours desquels les eurosceptiques critiquent le caractère technocratique du traité européen et dénoncent les pertes de souveraineté. Malgré tout, il entre en vigueur le 1er novembre 1993 et donne naissance à l'Union européenne qui remplace la CEE. La signature du Traité de Maastricht transforme la CEE en UE et transforme cette organisation essentiellement économique en un embryon de puissance.

#### 3.2 Le projet d'une « Europe-puissance »

L'Union européenne a su, incontestablement, s'imposer comme la première puissance économique et commerciale du monde. Le PIB des 28 atteignait, en 2013, 16 360 milliards de dollars, dépassant celui des États-Unis. L'Union européenne représentait aussi environ 15% des exportations et 18% des importations mondiales. Il ne s'agit pas là d'une simple addition de ressources ou de performances cumulées car, au sein de l'OMC, l'Union européenne dispose de sa représentation propre et de son négociateur, le commissaire au Commerce. La logique est bien celle d'une économie intégrée. L'Union économique et monétaire aboutit à la création de la Banque centrale européenne (BCE, 1998) à Francfort puis à celle de l'euro (mis en circulation en 2002), monnaie qui, jusqu'à la crise financière de 2008, paraît à même de concurrencer le dollar. Dans le contexte de la fin de la Guerre froide et de la guerre en ex-Yougoslavie, le Traité de Maastricht met en place une ébauche de politique étrangère com-

munie, la PESD. Celle-ci, bien que se limitant à une coopération intergouvernementale et non à une procédure communautaire, se complète, en 1999, d'une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), capable de mobiliser une force armée de 60 000 hommes, l'Eurocorps, ou une force policière de 5 000 hommes, composée d'unités mises à disposition par les États membres.

Pour présenter une meilleure visibilité en Europe et dans le monde, la CEE s'est dotée, en 1985, de symboles (drapeau, hymne Ode à la joie, journée de l'Europe le 9 mai, devise in varietate concordia) afin d'affirmer une identité européenne. De la même façon, le traité de Lisbonne de 2007 a créé les fonctions de Président du Conseil européen, occupé par Hermann von Rompuy, et de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, occupé par Catherine Ashton. Cette dernière prend la tête, en 2010, d'un Service européen pour l'action extérieure, offrant à l'UE une représentation diplomatique dans les principales capitales et organisations internationales.

Cependant, l'UE reste un nain politique et diplomatique. L'influence internationale de l'UE s'exerce essentiellement par ses États membres : par exemple, à l'ONU, elle provient de la France et du Royaume-Uni en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. De plus, de nombreuses divergences persistent entre les États membres face à des problèmes sensibles (ex-Yougoslavie, Irak...). Ce n'est pas non plus une puissance militaire : la PESD n'est pas une politique de défense commune destinée à protéger les États membres, mais plutôt un outil de gestion des crises extérieures. La défense des États européens est encore, en réalité, assurée par l'OTAN et donc, indirectement, par les États-Unis. Si l'UE dispose en théorie de tous les aspects d'une puissance, la réalité est bien autre en raison des difficultés à construire une identité européenne.

### 3.3 La crise du projet européen.

Avec la fin de la Guerre froide, l'UE accueille en 1995 trois nouveaux membres, anciennement neutres : l'Autriche, la Suède et la Finlande. Se pose ensuite le problème des États d'Europe centrale et orientale. Après de longues hésitations, l'UE accepte de s'ouvrir à l'ensemble du continent, mais en imposant, par le traité de Copenhague de 1993, des conditions d'adhésion politiques (démocratie libérale, respects des droits de l'homme), économiques (économie de marché viable, capacité à supporter la concurrence internationale) et juridiques (intégration de l'acquis communautaire). Les nouveaux États intègrent d'abord le Conseil de l'Europe en raison d'un retard économique trop important puis l'UE en 2004 (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Malte, Chypre), en 2007 (Bulgarie, Roumanie), en 2008 (Slovénie) et en 2013 (Croatie). En fixant les critères d'Amsterdam, l'UE n'a pas résolu la question des limites géographiques de l'élargissement. En effet, la demande d'adhésion de la Turquie pose la question de l'identité européenne. Les élargissements successifs rendent plus complexe encore le fonctionnement des institutions européennes, car, si la recherche d'efficacité impose une Europe supranationale, les pays d'Europe de l'Ouest, mais aussi ceux venant de quitter la tutelle soviétique sont fortement attachés à leur souveraineté. Aussi, l'UE recherche-t-elle un équilibre institutionnel conciliant supranationalité et intergouvernementalité, tout en simplifiant le fonctionnement des institutions



européennes.

Pour cela, les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000) étendent le vote à la majorité qualifiée et simplifient la répartition du nombre de voix de chaque État au Conseil des ministres et de sièges au Parlement européen. Le Traité de Rome de 2004 va plus loin en prévoyant une Constitution pour l'Europe. Adopté par 16 parlements en 2005, il est rejeté par référendum en France avec 55% de non et aux Pays-Bas avec 61% de non. L'échec du projet de constitution ouvre une période de doutes qui s'achève en décembre 2007 avec le Traité de Lisbonne. Celui-ci reprend l'essentiel du projet de constitution et est ratifié par les Parlements de 26 États ainsi que par l'Irlande à l'issue de deux référendums successifs. Il facilite le processus de décision en étendant le vote à la majorité qualifiée. Le caractère démocratique de l'UE est renforcé par l'accroissement des pouvoirs du Parlement et par l'introduction du droit d'initiative permettant à un citoyen de présenter une proposition législative. C'est aussi ce traité qui dote le Conseil européen d'un Président élu pour deux ans et demi.

Ainsi, dans l'éducation, la politique sociale et l'environnement, les compétences sont partagées et les États membres conservent une partie de leur souveraineté. En revanche, ce principe ne s'applique pas dans certains domaines où la Communauté est seule souveraine : politique commerciale commune, union douanière, pêche et politique monétaire. L'élargissement progressif des compétences de la Communauté restreint donc celles des États membres qui doivent respecter les règles fixées par les institutions européennes. C'est le cas notamment des "critères de convergence", instaurés dans le cadre de l'Union économique et monétaire, qui plafonnent le déficit public des États à 3% et le taux d'inflation à 1,5% par an. Ces règlements limitent le champ d'action des membres de l'UE en matière de politique économique. Ainsi, la France et l'Allemagne sont menacées de sanctions en 2003, leur déficit public dépassant les 3%. De même, les États ne peuvent plus financer librement les entreprises en difficulté (Comme Alstom ou Bull. . . ou la SNCM), en vertu de la politique commerciale commune.

Au total, la création de l'Union économique et monétaire a permis de maîtriser l'inflation, de faciliter les échanges transfrontaliers et de créer une monnaie internationale, l'Euro, qui peut concurrencer le dollar. De même, la Communauté finance de nombreux projets dans le domaine des transports (le TGV en Espagne, le métro à Athènes), de la recherche, de la santé publique (lutte contre le tabac), de la formation professionnelle (programme "Leonardo da Vinci") ou de l'environnement (subventions en faveur des parcs nationaux).

Cependant, le projet d'Europe politique se heurte aux dissensions entre les 28 États membres et à l'essor de l'euro-scepticisme. La complexité du système politique européen et son apparent éloignement hors des périodes d'élections européennes ou de traités favorisent le peu d'intérêt voire l'hostilité des populations. Pour dépasser ces clivages, le traité d'Amsterdam de 1997 permet des coopérations renforcées entre certains États, membres donnant naissance à une « Europe à la carte » : euro, Schengen. . . mais ce système brouille encore plus la perception d'un projet européen commun. Enfin, les crises de l'Euro et des dettes publiques soulèvent la question de la solidarité financière entre les États membres et de la souveraineté des États. Les fédéralistes perçoivent l'UE et la BCE comme des solutions supranationales qui imposeraient une discipline budgétaire à tous les États membres. À l'inverse, les unionistes critiquent la perte de souveraineté des nations et les souverainistes réclament un retour aux monnaies

nationales.

### 3.4 Enjeux actuels et Brexit

Face à la crise financière internationale, les différents pays de l'Union ont, dans un premier temps agi en ordre dispersé, mais l'ampleur de la dette publique grecque révélée fin 2009, menaçant toute la zone euro, oblige les instances européennes à intervenir. L'Union intervient en consentant des prêts conditionnés aux pays difficultés (Portugal, Grèce, Irlande, Espagne, Italie). En avril 2014, une Union bancaire est créée avec un système de surveillance des banques nationales.

Les élections européennes de 2014 ont montré le désintérêt (taux d'abstention de 57%) et l'eurosepticisme croissant des populations, où les partis populistes (UKIP au Royaume-Uni, le Front national en France) ont remporté les élections. La crise connaît également une double crise : des attentats terroristes et une forte pression migratoire lié à la guerre en Syrie. Cela provoque des tensions sur l'accueil des migrants au sein des pays. En juin 2016, la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne (à la suite d'un référendum) prend effet le 1er janvier 2021.

